

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20-24 octobre 2003

PROGRAMMES DE PAYS

Point 7 de l'ordre du
jour

*Pour approbation selon une
procédure "d'approbation
tacite"*

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2003/7/2

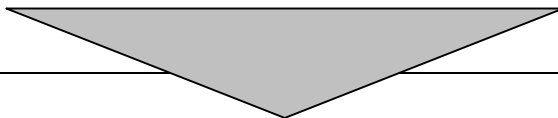
22 juillet 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS— KENYA 10264.0 (2004–2008)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation selon une procédure "d'approbation tacite".

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (ODK): M. H. Arthur

Attachée de liaison principale, ODK: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Kenya est un pays à faible revenu et à déficit vivrier sujet à la sécheresse qui compte environ 30 millions d'habitants et dont le produit intérieur brut par habitant est de 280 dollars E.-U. La prévalence du VIH/SIDA y est forte, et les réfugiés de plus en plus nombreux. La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent généralisées, notamment en milieu rural, et ont ces dernières années l'une et l'autre progressé dans les zones urbaines. L'Indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2002 situait le Kenya au 134ème rang sur les 173 pays étudiés.

Le document de programme de pays du PAM présente les activités pour la période 2004-2008. Ce programme de pays repose sur le schéma de stratégie de pays approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2002 pour le Kenya. Il a pour objectif de renforcer la capacité des ménages pauvres souffrant de la faim (notamment de ceux qui sont dirigés par une femme ou des enfants) afin qu'ils puissent satisfaire à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de manière durable et faire face aux chocs exogènes et aux catastrophes naturelles.

Le présent programme de pays a été préparé à partir du bilan commun de pays des Nations Unies pour le Kenya et du Plan-cadre révisé des Nations Unies pour l'aide au développement. Il s'inscrit dans le cadre des instruments de politique du gouvernement, notamment le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le plan national de lutte contre la pauvreté et le plan de développement national.

En conséquence, ce programme de pays vise deux résultats principaux, vers lesquels vont tendre toutes les activités:

- accroître le bien-être des populations pauvres souffrant de la faim, en améliorant l'accès à la nourriture, les pratiques sanitaires et nutritionnelles ainsi que la capacité des communautés à reconstituer ou acquérir et conserver les actifs qui leur assurent des moyens de subsistance sûrs et durables;
- renforcer la pérennité des moyens de subsistance des enfants (en particulier des filles et des orphelins) des familles pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire en améliorant l'accès à l'éducation et à la formation.

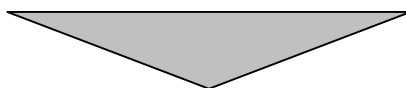
Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays porte sur quatre des cinq objectifs de la politique du PAM visant à favoriser le développement: a) permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; b) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; c) atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature; et d) permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables. L'aide du PAM vise un nombre de bénéficiaires estimé à 1 156 840 personnes par an durant cinq ans. Elle entend améliorer l'accès à l'éducation de base pour tous (en particulier les filles et les orphelins), l'état nutritionnel et sanitaire des ménages touchés par le VIH/SIDA et contribuer à mettre en place des moyens de subsistance durables et réduire la vulnérabilité face aux catastrophes et à l'insécurité alimentaire des communautés des zones arides et semi-arides. Les activités se concentreront dans les régions du Kenya où l'insécurité alimentaire est chronique, les taux de malnutrition élevés et la prévalence du VIH/SIDA forte.



Conformément aux Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes, la moitié au moins des enfants des écoles primaires bénéficiant d'une aide seront des filles. Les femmes bénéficieront de 50 pour cent des avantages découlant des activités vivres pour la création d'actifs et la moitié au moins des membres des comités chargés de la distribution des vivres et de la création d'actifs seront des femmes.

Pour le programme de pays proposé pour le Kenya, qui couvre la période 2004–2008, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, selon une procédure d'approbation tacite, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 83 246 873 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

Projet de décision*



Le Conseil approuve le programme de pays—Kenya 10264.0 (2004–2008) (WFP/EB.3/2003/7/2), représentant un volume total de 256 010 tonnes de produits alimentaires et un montant de 83 246 873 dollars, soit l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM

1. Le Kenya est particulièrement vulnérable face aux catastrophes naturelles à répétition (sècheresse, inondations) et, plus récemment, à un taux de prévalence du VIH/SIDA en progression (15 pour cent) (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA—ONUSIDA, 2002). Dans l'Indicateur du développement humain, le Kenya se classe au 134^{ème} rang sur les 173 pays étudiés et au 112^{ème} rang sur 146 pays pour ce qui est des indicateurs sexospécifiques (PNUD, 2002). La population du Kenya est estimée à 28,7 millions d'habitants. La durée de vie à la naissance y est de 51 ans, et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 120 pour 1 000 naissances vivantes. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 76 pour cent pour les femmes et de 89 pour cent pour les hommes (PNUD, 2002). Le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à 280 dollars, soit un taux inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et à la moyenne de 530 dollars par personne enregistrée pour l'ensemble des pays à faible revenu (PNUD, 2001). L'agriculture, qui contribue directement ou indirectement pour 53 pour cent au PIB national, est l'occupation principale de 80 pour cent de la population active (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 2001).
2. Ces dernières années, l'insécurité alimentaire des ménages s'est aggravée en raison de la baisse de la productivité agricole, d'une croissance démographique rapide et d'une progression de la pauvreté. L'enquête de suivi de la situation sociale de 1997 estimait que 56 pour cent de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté absolue. Le nombre total de ceux qui vivent dans une pauvreté absolue est passé de 3,7 millions en 1972 à environ 15 millions à l'heure actuelle. La malnutrition des enfants est en progression en raison de la récession économique générale, de l'épidémie du VIH/SIDA, de la pauvreté, des inégalités entre les sexes et de l'insécurité alimentaire au niveau national et à l'échelle des ménages. Trente-trois pour cent des enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance, et 6 pour cent d'émaciation en 1998 (enquête démographique et sanitaire au Kenya, 1998). Les districts des zones arides et semi-arides (ZASA) sont les plus touchés.
3. La lutte contre la pauvreté restera la première priorité du développement au Kenya. Le présent programme de pays a été conçu de manière à s'inscrire dans le cadre des politiques du gouvernement, notamment le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le plan national de lutte contre la pauvreté, le cadre triennal de dépenses à moyen terme et le plan national de développement ainsi que des stratégies sectorielles en matière d'éducation, de VIH/SIDA et de sécurité alimentaire. Il a été formulé en collaboration étroite avec le Ministère des finances et du plan et les ministères compétents dans les divers secteurs concernés.
4. Le programme de pays du PAM couvre la période 2004–2008 et est en harmonie avec les cycles de programmation du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Les domaines d'activité de ce programme sont liés au but et aux objectifs stratégiques du Plan-cadre révisé des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2004–2008, qui a recensé quatre domaines prioritaires d'intervention: i) promouvoir la bonne gouvernance et la jouissance des droits; ii) réduire la prévalence et l'impact socioéconomique du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose; iii) renforcer les systèmes nationaux et locaux de planification préalable, de prévention et d'intervention en cas de crises ainsi que d'atténuation des effets de ces dernières; et iv) favoriser la mise en place de moyens de subsistance durables et protéger l'environnement. L'évaluation à mi-parcours du programme de pays pour le Kenya (1999–2003) et les discussions approfondies menées avec les partenaires clés de l'État, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la



communauté des donateurs ont déterminé le choix et la teneur des activités sélectionnées. Ce programme de pays est conforme aux priorités stratégiques du PAM telles que précisées dans la politique visant à favoriser le développement.

5. Conformément au but global du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Kenya, à savoir contribuer à la réduction de la pauvreté absolue, ce programme de pays ciblera les ménages et communautés pauvres des ZASA vivant dans l'insécurité alimentaire ainsi que des autres régions où sévit l'insécurité alimentaire. Il entend améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie, en particulier des ménages dirigés par une femme ou un membre d'autres groupes vulnérables.
6. Ce programme de pays contribue à cinq des huit objectifs de développement du Millénaire: éliminer l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; et assurer un environnement durable.
7. Par le biais d'approches participatives à assise communautaire, ce programme de pays se concentrera sur les domaines prioritaires ci-après:
 - promouvoir l'éducation par le biais de l'alimentation scolaire ("Assistance à l'éducation de base"; 209 987 tonnes; 82 pour cent des ressources du programme de pays);
 - aider les personnes touchées par le VIH/SIDA ("Nutrition et soins aux personnes touchées par le VIH/SIDA"; 24 492 tonnes; 10 pour cent);
 - activités vivres pour la création d'actifs (VCA) dans les ZASA pour permettre une transition vers des moyens de subsistance plus durables ("Dispositif de préparation aux catastrophes"; 21 531 tonnes; 8 pour cent).
8. Les principes qui régissent la mise en œuvre de ces activités sont les suivants: privilégier le développement participatif; assurer la planification préalable des catastrophes, et la gestion et l'atténuation de leurs effets; promouvoir des partenariats utiles et la complémentarité entre les projets mis en œuvre dans les mêmes districts, en particulier dans le cadre des activités 1 et 2; associer les districts et les communautés au ciblage; plaider pour le compte des groupes vulnérables en faveur de l'adoption de politiques et de pratiques plus réactives à tous les niveaux; appuyer une participation importante des femmes à la prise des décisions sur les questions touchant à leurs moyens de subsistance; développer les ressources humaines (tant des bénéficiaires que des institutions de l'État); inscrire la sensibilisation au VIH/SIDA dans toutes les activités; et assurer la gestion des activités des projets dans une optique axée sur les résultats.
9. Conformément aux Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes (2003-2007), le programme de pays entend:
 - a) répondre aux besoins nutritionnels des femmes enceintes et des mères allaitantes et les sensibiliser davantage en matière de santé et de nutrition;
 - b) développer les activités permettant aux filles de fréquenter l'école;
 - c) garantir que les femmes bénéficient au moins à égalité des actifs créés par le biais des activités vivres pour la formation (VPF) et vivres-contre-travail (VCT);
 - d) contribuer à ce que les femmes aient la maîtrise de la nourriture;
 - e) s'assurer que les femmes participent sur un pied d'égalité aux comités chargés de la distribution des vivres et aux organes locaux liés au programme;



- f) veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit bien prise en compte dans toutes les activités du programme;
 - g) contribuer à instaurer un environnement qui reconnaît le rôle important joué par les femmes dans la sécurité alimentaire des ménages et qui encourage à la fois les hommes et les femmes à contribuer à éliminer les différences de traitement entre les sexes;
 - h) progresser vers l'égalité entre les sexes, au niveau des effectifs, des possibilités et des droits, et garantir que les politiques des ressources humaines tiennent compte de la problématique hommes-femmes et offrent aux membres du personnel des possibilités de concilier leurs priorités personnelles et professionnelles;
 - i) réaliser une étude de référence pour définir des indicateurs tenant compte de la disparité entre les sexes.
10. Au Kenya, les groupes les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire sont notamment les populations pastorales et agropastorales des ZASA, les enfants des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire scolarisés en maternelle et dans le primaire, les ménages pauvres des communautés d'accueil des réfugiés, les populations urbaines vivant dans l'insécurité alimentaire et les personnes touchées par le VIH/SIDA. Compte tenu de la vulnérabilité exceptionnelle face aux catastrophes naturelles et de la forte incidence du VIH/SIDA dans les ZASA (à savoir, les 21 districts arides et semi-arides qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire), dans les bidonvilles de Kisumu et de Nairobi, et dans les districts très touchés par le VIH/SIDA des provinces de l'Est, de l'Ouest et de Nyanza, l'action du PAM se concentrera sur ces régions.
11. L'aide alimentaire fournie dans le cadre du programme de pays répondra aux priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le ciblage de l'aide repose sur des évaluations régulières de la vulnérabilité réalisées par l'unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM, en collaboration avec les partenaires d'exécution. Dans le domaine du VIH/SIDA, la participation des communautés au ciblage et à la distribution de l'aide alimentaire sera privilégiée. L'aide du PAM sera ciblée sur les ménages dirigés par une femme ou un enfant, sur les orphelins laissés à la charge de grands-parents pauvres et sur les enfants dont s'occupent des parents alités à cause du VIH/SIDA. Les bénéficiaires seront sélectionnés par le biais de la cartographie sociale à l'échelle communautaire.

ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

12. Les ressources de base du PAM représentent 256 010 tonnes de produits alimentaires (51 202 tonnes par an) pour un coût total pour le PAM de 94 193 505 dollars sur cinq ans. Le nombre moyen de bénéficiaires par an pour toute la période est estimé à 1 156 840.



REPARTITION DES RESSOURCES ET BENEFICIAIRES DU PROGRAMME DE PAYS				
Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires* (2004–2008)**	Nombre de femmes bénéficiaires (%)
Activité fondamentale 1: Aide à l'éducation de base	209 987	82	1 000 000	50
Activité fondamentale 2: Nutrition et soins pour les personnes touchées par le VIH/SIDA	24 492	10	112 460	51
Activité fondamentale 3: Dispositif de préparation aux catastrophes	21 531	8	44 380	58
Total, programme de pays	256 010		1 156 840	

* directs et indirects

** moyenne annuelle

13. En raison des graves difficultés budgétaires rencontrées par le gouvernement, le bureau du PAM au Kenya essaiera de mobiliser les ressources complémentaires requises pour les articles non alimentaires auprès de donateurs multilatéraux et bilatéraux, de ses partenaires des Nations Unies et des ONG. Conformément à la politique de décentralisation mise en œuvre par le gouvernement, on mettra davantage l'accent sur l'exécution par le biais des structures locales de pouvoir. Durant la période d'exécution du programme de pays, la contribution du gouvernement devrait être de 21 501 351 dollars, sous forme de personnel et d'équipements, de fournitures de bureau et de transport intérieur des produits alimentaires.
14. Les communautés seront associées à la planification et à l'exécution des activités et au choix des bénéficiaires, de la durée et de la nature des interventions. Les coordonnateurs des activités et autres personnels d'appui, en particulier les comités de district chargés de la dimension sociale du développement et les groupes de pilotage de district, veilleront à ce que les activités bénéficiant de l'aide du PAM soient liées aux programmes de réduction de la pauvreté en cours.
15. Le programme de pays 2004–2008 a été préparé moyennant un processus de consultations et de collaboration, notamment avec le gouvernement, les collectivités locales, les donateurs et les ONG, sous l'égide du Ministère des finances et du plan. Grâce à une participation active au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PAM veillera à intégrer les activités du programme de pays dans celles des autres institutions des Nations Unies et des partenaires de développement.

ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Aide à l'éducation de base

⇒ Orientation stratégique

16. Cette activité répond au deuxième objectif prioritaire de la politique visant à favoriser le développement: permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation. Elle contribue à la réalisation du but national qui est de mettre en place l'éducation primaire pour tous, en appuyant l'alimentation dans les écoles



maternelles et primaires des ZASA et des établissements urbains spontanés de Nairobi. On mettra particulièrement l'accent sur les besoins particuliers des filles, des orphelins et des autres enfants vulnérables. Le traitement anthelminthique qui est actuellement fourni à titre pilote sera une composante importante de cette activité.

⇒ *Analyse des problèmes*

17. Depuis l'indépendance du Kenya, en 1963, les taux de scolarisation ont rapidement progressé. En 2000, le taux national brut de scolarisation dans le primaire était de 87,6 pour cent, mais allait de 17,8 dans la province du Nord-Est à 100 pour cent dans la province centrale, celui des filles étant de 49,4 pour cent. Les taux de scolarisation sont cependant généralement faibles dans les ZASA, soit entre 12 et 60 pour cent. À Nairobi, on compte plus de 50 000 enfants des rues et orphelins et le taux de scolarisation dans le primaire n'est que de 50 pour cent. Les taux élevés d'abandon scolaire et de redoublement compromettent par ailleurs l'efficacité du système scolaire. En 1999, le taux d'achèvement du cycle primaire était de 47,7 pour cent (47,6 pour cent pour les garçons et 47,7 pour cent pour les filles), le taux de passage en cycle secondaire de 39,9 pour cent (40,5 pour cent pour les garçons et 39,1 pour cent pour les filles), le taux de redoublement de 13,8 pour cent pour les garçons et de 13,2 pour cent pour les filles, et le taux national d'abandon scolaire de 4 pour cent.
18. Garçons et filles abandonnent l'école en cours de scolarité mais le taux d'abandon est supérieur pour les filles, qui sont plus vulnérables parce qu'elles constituent une réserve de main-d'œuvre familiale, s'occupent de leurs jeunes frères et sœurs et des malades et sont souvent mariées à un jeune âge. Les filles souffrent également davantage du manque d'équipements de base dans les écoles: leurs parents ont tendance à les retirer de l'école si des toilettes séparées ne sont pas prévues pour elles ou si la sécurité est médiocre sur le chemin de l'école. Le taux d'absentéisme des filles est particulièrement élevé. Les enfants des écoles rurales parcourent de longues distances pour se rendre à l'école, sans avoir pris de petit-déjeuner avant de partir, et arrivent donc souvent à l'école en ayant faim. Leur concentration et leur assiduité s'en ressentent. La pandémie du VIH/SIDA explique également la faible scolarisation des orphelins, en particulier des filles, qui assument souvent les responsabilités familiales après le décès de leurs parents.

⇒ *Objectifs et résultats escomptés*

19. L'**objectif à long terme** de cette activité est de contribuer à ce que tous les enfants, en particulier les filles, jouissent concrètement du droit à l'éducation et au savoir, en améliorant l'apprentissage à l'école maternelle et primaire.
20. L'**objectif immédiat** de l'activité est le suivant:
- contribuer à améliorer la scolarisation, le maintien à l'école et la capacité d'apprentissage, en accordant une attention spéciale aux filles, aux orphelins et aux autres enfants vulnérables;
 - promouvoir l'égalité d'accès à une nutrition peu onéreuse et de qualité aussi proche des enfants scolarisés que possible;
 - contribuer à la réduction des infections vermineuses des enfants en âge scolaire et, ce faisant, améliorer la santé des enfants, leur capacité d'apprentissage et leur croissance.



21. Les **résultats escomptés** de l'activité sont les suivants:

- progression de la scolarisation et de la fréquentation scolaire, et amélioration des résultats scolaires;
- baisse des taux d'abandon scolaire, en particulier des filles et des orphelins;
- participation accrue des communautés et des familles à l'alimentation scolaire et à l'éducation en général.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

22. L'aide fournie servira d'alimentation d'appoint pour tous les enfants scolarisés afin: a) de combattre la faim immédiate; b) d'améliorer leur faculté de concentration et d'apprentissage; et c) d'inciter les filles et les orphelins à s'inscrire à l'école et à la fréquenter régulièrement jusqu'à la fin des études. L'assortiment alimentaire quotidien comprendra 150 grammes de maïs, 40 grammes de légumineuses et 5 grammes d'huile végétale par enfant, soit une contribution alimentaire totale équivalant à 700 kilocalories et à 23 grammes de protéines par élève par jour. Le repas sera servi sous forme d'une boisson en milieu de matinée et d'un déjeuner composé de maïs et de haricots. Les bénéficiaires des activités VCA recevront 3 kilogrammes de maïs et 500 grammes de haricots par journée de travail.
23. Le PAM appuiera les efforts déployés par les communautés pour assumer de plus en plus de responsabilités en matière d'alimentation scolaire. Il le fera en partenariat avec les organisations communautaires, les ONG et les autres partenaires de développement, en mettant en œuvre des activités créatrices de revenus et en remettant en état les équipements scolaires.

⇒ **Stratégie d'exécution**

24. Le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie gardera la responsabilité de l'exécution de l'activité et son service de coordination de la logistique organisera le transport et la distribution de l'aide alimentaire. Le PAM appuiera ce ministère par le biais d'activités de formation et de renforcement des capacités. À l'échelle nationale, la coordination sera assurée par un comité de pilotage de l'activité, sous la présidence du Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie; ce comité sera composé de représentants des institutions des Nations Unies partenaires du PAM, du Ministère de la santé et du Bureau du Président. Des responsables de l'éducation dans les districts et des inspecteurs des diverses zones, avec les comités de district chargés de la dimension sociale du développement et les groupes de pilotage de district, seront chargés de la coordination et de la supervision de l'exécution à l'échelle des districts. Le PAM recherchera d'autres partenaires, par exemple le Ministère de l'agriculture et du développement rural, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, pour fournir du matériel pédagogique, construire des puits forés et élaborer des activités créatrices de revenus dans le cadre de la stratégie de retrait. La composante concernant le traitement anthelminthique sera mise en œuvre conjointement par le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie. Les comités de gestion des écoles, composés de parents, d'enseignants et de représentants des communautés et des élèves, seront chargés de superviser la gestion globale du programme d'alimentation scolaire.



⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

25. Au titre du programme de pays précédent (1999–2003) et de l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire financée par les États-Unis (2000–2003), environ 1,7 million d'enfants ont été nourris chaque année. Compte tenu de l'amélioration de la sécurité alimentaire dans certains districts, on estime maintenant à 1,1 million le nombre d'enfants qui ne mangent pas à leur faim et dont l'instruction de base est menacée par la pauvreté dans les familles vivant dans une insécurité alimentaire extrême. Dans le cadre du présent programme de pays, le PAM fournira une aide à 1 million d'élèves des écoles maternelles et primaires par an en moyenne (500 000 filles et 500 000 garçons) dans 3 800 écoles. Conformément aux Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes, 50 pour cent de ces enfants seront des filles.
26. Une aide alimentaire sera également fournie à 500 écoles primaires en moyenne par an pour améliorer les équipements et lancer des activités visant à assurer la pérennité de l'activité d'alimentation scolaire. Environ 300 000 enfants par an recevront des vermifuges. Le PAM fournira un appui nutritionnel aux enfants mal nourris de moins de 5 ans dans les centres d'éducation préscolaire soutenus par l'UNICEF.
27. Les avantages prévus de l'aide du PAM à l'éducation de base sont notamment une amélioration des taux de scolarisation et de maintien des effectifs scolaires dans les écoles primaires, ainsi que des taux de passage des filles et des orphelins en cycle secondaire, et donc un accès accru à l'éducation supérieure et à la formation professionnelle. L'activité devrait également renforcer les moyens dont disposent les parents en les aidant à mettre en place des mécanismes institutionnels viables à l'échelle communautaire ainsi qu'à devenir motivés et capables de continuer à scolariser leurs enfants.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

28. Le PAM établira ou renforcera les partenariats avec les donateurs bilatéraux et les institutions des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, l'UNFPA, la FAO ainsi qu'avec la Banque mondiale dans le cadre de son projet de développement des jeunes enfants. Ces partenariats contribueront à améliorer la prestation des services d'éducation dans les domaines ci-après: avec l'UNICEF, formation des enseignants et des comités de gestion des écoles, fourniture d'eau potable, d'équipements d'assainissement et de salles de classe, d'équipements et de matériel pédagogique et collaboration pour les activités se rapportant à l'initiative en faveur des petites africaines; avec l'UNFPA, dans les domaines du VIH/SIDA et de la santé génésique à l'école; avec l'OMS, pour la fourniture des cachets vermifuges; et avec la FAO, pour la fourniture d'une assistance technique pour les activités agricoles scolaires et les autres activités créatrices de revenus.

⇒ **Dispositif de suivi-évaluation**

29. Les comités de gestion des écoles feront partie du dispositif de suivi à l'échelle communautaire. On encouragera la participation active des femmes dans ces comités. Le Ministère de l'environnement, des sciences et de la technologie sera le chef de file du dispositif de suivi-évaluation; des rapports trimestriels d'avancement des activités et des rapports sur l'exécution des projets seront présentés au Ministère des finances et du plan et au PAM. Le système informatisé du Ministère de l'environnement, des sciences et de la technologie sera renforcé pour qu'il puisse effectuer l'analyse statistique des liens entre les indicateurs de résultats des écoles et des districts et l'activité "Aide à l'éducation de base". Au niveau des communautés, les responsables de l'éducation dans les districts, les inspecteurs des zones et les ONG aideront à assurer le suivi des activités VCA afin d'assurer la pérennité du programme. Les missions conjointes de suivi et d'étude technique



seront entreprises par l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et l'UNFPA pour évaluer si la programmation en collaboration est effective et efficace.

⇒ Estimation des coûts

30. L'activité nécessitera 209 987 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct de 68 103 063 dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 17 236 035 dollars.

Activité fondamentale 2: Nutrition et soins pour les personnes touchées par le VIH/SIDA

⇒ Orientation stratégique

31. Cette activité répond aux deuxième et troisième priorités de la politique visant à favoriser le développement: permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.

⇒ Analyse des problèmes

32. Au Kenya, la prévalence du VIH/SIDA est forte: à la fin de 2001, d'après les estimations, environ 15 pour cent de la population adulte vivait avec le VIH/SIDA (ONUSIDA 2002). D'après le Conseil national de lutte contre le SIDA (NACC), environ 700 Kényens meurent quotidiennement du VIH/SIDA. Les taux de mortalité élevés dus à la pandémie semblent également ralentir la croissance démographique dans les provinces de l'Est, de l'Ouest et de Nyanza. Ils ont également entraîné un accroissement du nombre des orphelins, estimé à 890 000 en 2001 (ONUSIDA, 2002), dont un très grand nombre sont laissés aux soins de leurs grands-parents ou d'autres membres de leur famille, ou se retrouvent dans des ménages dirigés par un enfant, qui ont très peu ou pas de ressources ou de revenus pour financer l'éducation, les soins de santé, la nourriture ou le logement. D'après les études du Ministère de la santé, dans certains districts, les taux de prévalence vont jusqu'à 28 pour cent, le taux national étant de 15 pour cent. Dans 22 des 70 districts du pays, les taux de prévalence sont supérieurs à 15 pour cent, 15 districts des provinces de l'est de Nyanza étant les plus touchés, avec des taux se situant entre 26 et 28 pour cent.
33. Compte tenu des traditions en vigueur dans certaines parties du Kenya, la famille d'un mari décédé sanctionne la veuve et les enfants en les dépossédant si la femme refuse de suivre certains rituels et pratiques culturels. De ce fait, de nombreuses veuves et leurs enfants sont encore plus exposés à l'appauvrissement et à l'insécurité alimentaire. L'état nutritionnel des enfants des ménages touchés par le VIH/SIDA se dégrade souvent parce que les membres de la famille se préoccupent de soigner les malades et s'occupent donc moins d'eux. Au fur et à mesure que les ressources du ménage servent à financer le traitement des malades, de moins en moins d'argent est disponible pour acheter des vivres. Lorsque les enfants deviennent orphelins, ils sont absorbés par des familles d'accueil, dont la plupart sont nombreuses et ont déjà du mal à satisfaire aux besoins alimentaires de leurs membres. Dans les cas où le système d'entraide familiale s'est effondré parce qu'il a été trop sollicité, les enfants sont obligés de s'en sortir seuls, et les femmes et les filles sont forcées de recourir à des mécanismes de survie préjudiciables pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille (par exemple, des relations sexuelles rémunérées). De tels comportements favorisent la propagation du VIH/SIDA au sein de la société.



34. Dans la plupart des communautés, des organisations communautaires ont été créées pour mobiliser les initiatives et les ressources locales afin de faire face au problème croissant posé par les orphelins du VIH/SIDA. Par le biais de groupements féminins et d'autres organisations communautaires, les terres laissées par les parents décédés sont utilisées pour produire des aliments afin de nourrir les orphelins et leurs familles d'accueil. Ces initiatives servent de protection pour empêcher que les veuves et les orphelins soient déshérités, tout en diminuant la stigmatisation et l'isolement des personnes vivant avec le SIDA qui se joignent aux autres membres de la communauté dans le travail productif. Compte tenu des problèmes économiques actuels du pays, ces organisations communautaires ont besoin de ressources supplémentaires pour leur permettre de fournir un appui efficace aux orphelins et à leurs familles d'accueil.

⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

35. L'**objectif à long terme** de cette activité est d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages touchés par le VIH/SIDA.

36. Les **objectifs immédiats** en sont les suivants:

- appuyer les soins communautaires fournis aux orphelins du VIH/SIDA en leur distribuant des rations alimentaires par l'intermédiaire des familles d'accueil;
- appuyer les activités de prévention de la propagation du VIH/SIDA par le biais de la diffusion de l'information, de matériel pédagogique et de communication, en particulier dans les écoles et les groupes de jeunes;
- encourager les soins à domicile pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

37. Les **résultats escomptés** de l'activité sont les suivants:

- Amélioration de la sécurité alimentaire de 19 023 ménages touchés par le VIH/SIDA en moyenne chaque année, grâce aux connaissances et compétences acquises dans le cadre des activités créatrices de revenus ainsi qu'à la formation sanitaire et nutritionnelle.
- Fourniture de rations alimentaires adaptées aux orphelins et à leurs familles par le biais des personnes qui s'occupent d'eux au sein des communautés, pour parvenir à des soins à domicile améliorés et culturellement acceptés.
- Renforcement de la capacité locale de planification participative et de lutte contre le SIDA des groupements communautaires.
- Augmentation du nombre et des moyens des institutions communautaires de formation professionnelle établies à l'intention des orphelins du VIH/SIDA, en particulier des filles.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

38. L'aide alimentaire jouera un rôle crucial pour réduire la malnutrition et renverser les effets de la faim occasionnelle dans les ménages touchés par le VIH/SIDA, tout en incitant les familles d'accueil potentielles à adopter des orphelins et à s'en occuper. Elle servira également de transfert de revenus et d'incitation pour les mères, les pourvoyeurs des soins et les membres sains de la famille afin qu'ils participent aux activités de formation sanitaire et nutritionnelle et de sensibilisation au VIH/SIDA, qu'ils mettent en œuvre des activités créatrices de revenus et prennent part aux activités VCA. Les ménages touchés par le VIH/SIDA et les pourvoyeurs de soins qui vivent dans l'insécurité alimentaire recevront une ration familiale et mensuelle de 30 kilogrammes de céréales, 6 kilogrammes



de légumineuses et 2,25 kilogrammes d'huile durant la période de soudure. En outre, les personnes malades et mal nourries recevront 4,5 kilogrammes d'aliment composé maïs-soja et 300 grammes de sucre.

⇒ **Stratégie d'exécution**

39. Le NACC et ses structures, du niveau national à celui des villages, assurera la coordination globale de l'activité. Le département des services sociaux du Bureau du Vice-Président et le Ministère de l'intérieur, du patrimoine et des sports seront chargés de l'exécution. À l'échelle des districts, l'activité sera coordonnée et mise en œuvre par le responsable du développement social du district, en collaboration étroite avec le Conseil de lutte contre le SIDA du district, lequel sélectionnera une ONG ou une organisation communautaire chef de file qui aura la responsabilité de coordonner le stockage des produits alimentaires, la distribution et la préparation des rapports, de planifier l'activité, de l'exécuter et de renforcer les capacités. L'unité ACV du PAM, en collaboration avec les institutions nationales et les organismes partenaires compétents, assurera le ciblage des bénéficiaires.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

40. Environ 112 460 personnes (56 769 femmes et 55 691 hommes) bénéficieront de cette activité chaque année. Sur ce total, 57 800 au maximum (34 225 femmes et 23 575 hommes) dans 13 560 ménages participeront aux activités VCA/VPF. En moyenne chaque année, 11 520 personnes gravement malades à cause du VIH/SIDA et d'enfants mal nourris, dans 2 304 ménages environ, recevront une alimentation complémentaire (un aliment composé maïs-soja) en sus de la ration générale. Environ 24 700 personnes dans 4 940 ménages dirigés par un grand-parent ou un enfant seront ciblées pour les distributions générales, et 8 440 adolescents inscrits dans les institutions de formation professionnelle communautaires recevront également une aide, à savoir un repas sur place à midi. Au moins 51 pour cent des bénéficiaires seront des femmes.
41. L'aide alimentaire fournie aux orphelins et aux pourvoyeurs de soins améliorera leur état nutritionnel et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables. Elle réduira la nécessité de recourir à des stratégies de survie à court terme préjudiciables, incitera les familles d'accueil à s'occuper des orphelins et permettra à ces derniers de grandir dans leur environnement familial et communautaire. Les femmes bénéficieront à égalité des actifs créés dans le cadre des activités VCT et VPF. Le PAM, en collaboration avec le gouvernement, d'autres institutions des Nations Unies et la société civile, s'efforcera, par le biais des travailleurs sociaux et de l'administration locale, de protéger les droits fonciers des veuves et des orphelins.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

42. Pour obtenir un impact durable, il est essentiel que la coordination et les partenariats soient mis en place avec soin et discernement. La Banque mondiale fournit un solide appui au NACC, qui est un dispositif utile de coordination des interventions, y compris de l'aide alimentaire. Au niveau communautaire, l'aide alimentaire sera associée à d'autres interventions, y compris les conseils, la sensibilisation, le crédit et la formation. Le personnel technique du Ministère de l'agriculture et du développement rural, du Ministère de la santé et du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles dispensera appui technique et formation. Les ONG et les organisations communautaires exécuteront diverses composantes de cette activité. En matière d'exécution, tous les besoins seront détaillés dans un mémorandum d'accord.



⇒ *Dispositif de suivi-évaluation*

43. Le suivi du projet sera assuré conjointement par le PAM, les ONG chargées de l'exécution et le département des services sociaux. Les ONG/organisations communautaires chargées de l'exécution des projets à l'échelle des districts présenteront des rapports mensuels au Commissaire aux services sociaux, à Nairobi. Le bureau du Commissaire présentera au PAM, chaque trimestre, des rapports sur l'utilisation des produits et sur les bénéficiaires. Les divers rapports seront établis sur la base des indicateurs de résultats ventilés par sexe définis dans le cadre logique.

⇒ *Estimation des coûts*

44. L'activité nécessitera 24 492 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct de 8 276 783 dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 2 040 793 dollars.

Activité fondamentale 3: Dispositif de préparation aux catastrophes

⇒ *Orientation stratégique*

45. Cette activité répond aux priorités 3, 4 et 5 de la politique visant à favoriser le développement: permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables face à des crises répétées de cette nature; et permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables. Elle sera mise en œuvre dans les zones d'insécurité alimentaire chronique ou saisonnière sujettes aux catastrophes de dix districts des ZASA (Turkana, Mandera, Marsabit, Samburu, Isiolo, Moyale, Wajir, Garissa, Ijara et Tana River), qui ont été définis comme étant les plus vulnérables dans une étude ACV récente.

⇒ *Analyse des problèmes*

46. Au Kenya, l'insécurité alimentaire chronique a pour origine: les inégalités régionales dans la répartition des ressources naturelles, aggravées par la présence de nombreux réfugiés (actuellement environ 224 000) dans des zones de grande fragilité écologique; la médiocrité de l'infrastructure rurale; la faible implantation de la technologie; la rareté et la qualité médiocre des intrants agricoles ainsi que le faible niveau des revenus et des investissements. Cette situation a entraîné une faible croissance de l'agriculture et de la production vivrière, en particulier dans les ZASA. Les ménages sont extrêmement vulnérables face aux épisodes répétés de sécheresse parce qu'ils ne disposent pas de mécanismes efficaces de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Il en est particulièrement ainsi dans les zones pastorales, agropastorales et marginales des plaines au nord de l'équateur où, compte tenu de leurs techniques médiocres de gestion des pâturages, les éleveurs n'ont guère de moyens de survie durant les années de sécheresse.
47. Le pays est également particulièrement vulnérable face aux catastrophes naturelles répétées (ravageurs migrateurs, sécheresse, inondations et épidémies de maladie du bétail), aux chocs économiques exogènes (fluctuations des cours sur les marchés mondiaux des produits de base) et, plus récemment, à la forte prévalence du VIH/SIDA. Les plus touchés sont les femmes et les enfants. Les communautés ciblées n'ont que très peu de moyens pour assumer la gestion des équipements communautaires, par exemple les petits réseaux d'irrigation, et la remise en état des routes de desserte. En temps de catastrophe, la population est plus vulnérable et sa capacité de résistance moindre. Les pauvres souffrent



de la faim sont généralement incapables de créer et de protéger leurs équipements communautaires, principalement parce qu'ils n'ont pas le savoir-faire voulu en matière de gestion et qu'ils ne peuvent interrompre leur quête incessante visant à satisfaire leurs besoins essentiels pour trouver le temps de prendre part à des activités de formation.

⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

48. L'**objectif à long terme** de cette activité est d'améliorer la sécurité alimentaire des communautés vulnérables des ZASA en renforçant leur capacité de planification préalable des catastrophes.
49. Les **objectifs immédiats** en sont les suivants:
- réduire l'impact des catastrophes naturelles sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des ménages ruraux, en particulier ceux dirigés par une femme;
 - améliorer l'accès des ménages et communautés ciblées à la formation (éducation sanitaire et nutritionnelle, gestion de la sécheresse, sensibilisation au VIH/SIDA et activités créatrices de revenus);
 - renforcer la capacité des institutions nationales compétentes et des partenaires de développement de manière à réagir rapidement et efficacement à la sécheresse et aux autres catastrophes naturelles, par le biais du transfert des compétences adaptées.
50. Les **résultats escomptés** de l'activité sont les suivantes:
- amélioration de la disponibilité et de l'accès à la nourriture à l'échelle des ménages pour un nombre de bénéficiaires estimé à 23 835, dont 12 032 femmes et 11 803 hommes, durant six mois par an;
 - amélioration des pratiques nutritionnelles et sanitaires de 13 720 bénéficiaires, dont 9 604 femmes et 4 116 hommes, durant deux mois par an;
 - possession par les communautés participantes des actifs leur permettant d'assurer leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance et de faire face en cas de catastrophes naturelles;
 - renforcement de la capacité et des compétences de survie des ménages et communautés pauvres en matière de planification, de gestion et d'entretien de leurs ressources, par le biais de mécanismes communautaires viables;
 - renforcement de la participation active des bénéficiaires à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des activités du programme;
 - mise en place au sein du Bureau du Président de moyens de gestion et d'analyse des données sur la vulnérabilité et d'alerte précoce;
 - existence chez les partenaires de moyens effectifs leur permettant de surveiller et d'évaluer la sécurité alimentaire et les interventions liées aux catastrophes d'une manière transparente.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

51. L'aide alimentaire servira de transfert de revenus et d'incitation pour les ménages pauvres souffrant de la faim qui vivent dans les ZASA pour qu'ils puissent investir leur temps et leurs ressources dans la création et/ou dans la remise en état des équipements. Elle servira également à atténuer la faim à court terme et à relever les niveaux d'apport énergétique au minimum quotidien requis. Les bénéficiaires des activités VCA et des composantes formation recevront des rations familiales mensuelles de 90 kilogrammes de



céréales et de 15 kilogrammes de légumineuses, ainsi que 9 kilogrammes supplémentaires d'aliment composé enrichi à l'intention des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes qui suivent une formation nutritionnelle.

⇒ **Stratégie d'exécution**

52. L'activité sera exécutée par les ONG sélectionnées en collaboration avec les groupes de pilotage de district et les structures communautaires de gestion, sous la supervision générale du projet de gestion des ressources des terres arides, qui relève du Bureau du Président. Les groupes de pilotage de district, en liaison avec d'autres partenaires, seront associés à la planification et à l'exécution de l'activité dans le district. Les projets seront exécutés par le Gouvernement kényen et les ONG partenaires. À l'échelle des communautés, les comités chargés des secours, dont les membres seront pour moitié au moins des femmes, assureront l'identification, la supervision et la distribution des produits alimentaires.
53. Au niveau des districts, les besoins de formation seront définis par le groupe de pilotage du district. Pour faciliter la participation des bénéficiaires et assurer le bon entretien des actifs créés, des dispositifs institutionnels, par exemple des équipes de gestion du développement communautaire, seront créés et une formation leur sera dispensée; on encouragera les femmes à y assumer des rôles importants. Le comité de pilotage de l'activité sera présidé par le Bureau du Président et comprendra des représentants des principales ONG et ministères chargés de l'exécution. Les capacités des partenaires d'exécution seront renforcées par le biais d'une assistance technique fournie par les institutions spécialisées des Nations Unies. Le PAM mobilisera des fonds auprès des donateurs pour financer le renforcement des capacités.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

54. Les bénéficiaires de cette activité seront les ménages pauvres des districts des ZASA sujettes aux catastrophes qui n'ont pas ou peu de bétail. Certains ménages des districts urbains et périurbains des ZASA pourront également être ciblés. La localisation des activités VCA et le moment précis où elles seront lancées dépendront, en partie, de la structure des migrations saisonnières. Au départ, l'activité sera orientée sur les districts de Turkana, Mandera, Marsabit et Isiolo, mais d'autres districts pourront ultérieurement y être ajoutés. Au total, 5 634 familles (soit 28 170 bénéficiaires, dont 14 220 femmes et 13 950 hommes) seront ciblées durant six mois par an. Environ 16 210 bénéficiaires (11 347 femmes et 4 863 hommes), dans 3 242 ménages, bénéficieront des activités VPF durant deux mois par an. Une éducation nutritionnelle sera dispensée aux femmes ciblées. Une alimentation complémentaire sera fournie aux enfants mal nourris de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Des activités de prévention et de sensibilisation concernant le VIH/SIDA seront prévues au cours des séances de formation et des autres rassemblements des communautés.
55. Les projets VCA seront destinés aux populations pauvres les plus démunies. Au moins 58 pour cent des bénéficiaires des activités VCT et VPF seront des femmes, et environ 70 pour cent des participants aux activités VPF seront des femmes et des adolescentes. Environ 50 pour cent des actifs créés profiteront directement aux femmes. Les mécanismes institutionnels de gestion et d'entretien des actifs à l'échelle communautaire seront renforcés, avec l'appui des groupes de pilotage des districts, dont les membres recevront une formation adaptée.



⇒ **Appui, coordination et partenariats**

56. Le PAM accordera un appui au Bureau du Président en matière de planification et d'évaluation de l'activité. Le projet de gestion des ressources des terres arides, qui relève du Bureau du Président, assurera la coordination des activités VCA avec les partenaires d'exécution et en assurera la complémentarité avec les autres activités de réduction de la pauvreté dans les districts ciblés. Les services d'assistance technique, de suivi et de supervision seront mobilisés auprès des institutions des Nations Unies, des ministères techniques et des donateurs bilatéraux. Des comités d'examen du programme ont déjà été créés dans les districts de Isiolo, Mandera et Turkana et seront créés dans tous les autres districts. Dans chaque district, les principaux organismes de contrepartie seront les comités techniques du groupe de pilotage du district.

⇒ **Dispositif de suivi-évaluation**

57. Le projet de gestion des ressources des terres arides, à Nairobi, aura la responsabilité globale du suivi et de l'élaboration des rapports sur l'avancement des activités et l'utilisation des produits alimentaires fournis par le PAM. Le responsable du développement du district, qui sert de secrétaire au comité de district chargé de la dimension sociale et au groupe de pilotage du district, aura la responsabilité générale de veiller à ce que les activités fassent l'objet d'un suivi régulier. Les ONG partenaires chargées de la coordination des activités et de la distribution des vivres assureront un suivi constant et prépareront des rapports trimestriels réguliers. Elles seront chargées du suivi et des rapports sur l'utilisation des produits du PAM, y compris l'évaluation de l'impact ainsi que sur les activités complémentaires financées avec leurs propres ressources. Le PAM déploiera ses propres contrôleurs sur le terrain pour effectuer un suivi dans les districts ciblés.
58. Le coordonnateur du projet dans le district, en collaboration avec les ONG partenaires, établira des rapports de situation mensuels qu'il transmettra aux responsables du projet de gestion des terres arides au niveau du district. Les responsables de ce projet à Nairobi recevront tous les rapports des bureaux de district et en compileront les données dans un rapport qu'ils enverront au PAM tous les trimestres.
59. Les systèmes de suivi-évaluation reposeront sur les principes du suivi fondé sur les résultats, conformément aux procédures et directives du PAM. Les outils de suivi-évaluation seront conçus de manière à inclure des indicateurs spécifiques de l'activité concernée, en particulier les aspects du programme de pays se rapportant à la problématique hommes-femmes. Le suivi sera renforcé pour chaque activité, des outils et des modes de présentation étant élaborés pour faciliter l'action. Les objectifs de travail seront définis en fonction des buts précisés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les activités incluront des visites sur le terrain, des réunions, un examen à mi-parcours et une évaluation finale, ce qui permettra d'établir des rapports mensuels, trimestriels, à mi-parcours et annuels. Les services concernés de l'État chargés des diverses activités et le comité consultatif du programme de pays mettront en place le processus de suivi et d'évaluation. Un examen à mi-parcours sera effectué vers la fin de 2006, suivi par une évaluation finale en 2008. Le système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits (COMPAS) du PAM servira à assurer le suivi des mouvements des produits entre le port et les points de livraison avancés. Les rapports d'achèvement d'activité seront préparés pour toutes les activités du programme de pays ayant pris fin. Le Ministère des finances et du plan assurera la supervision du dispositif de vérification des comptes du programme de pays. Divers ministères d'exécution



transmettront au PAM chaque année des comptes vérifiés et certifiés par un vérificateur aux comptes externe qualifié nommé ou agréé par le gouvernement.

⇒ Estimation des coûts

60. L'activité nécessitera 21 531 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct de 6 867 028 dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 2 224 523 dollars.

Opérations du PAM dans les catégories d'activité des opérations d'urgence, des interventions prolongées de secours et de redressement et des opérations spéciales

61. Le PAM vient en aide depuis 1991 à la population de réfugiés essentiellement somalis et soudanais du Kenya, dans le cadre de quatre opérations d'urgence et de sept interventions prolongées en faveur de réfugiés, y compris une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR 06226.0 en cours). Entre le début de ces opérations, en 1991, et la fin de 2002, le PAM a fourni, d'après les estimations, 525 153 tonnes de produits alimentaires de base aux réfugiés, pour un coût total de 292 millions de dollars. L'IPSR en cours, approuvée par le Conseil d'administration du PAM en mai 2000 pour une durée de trois ans, a un effectif de 224 000 réfugiés, pour un coût total de 85 millions de dollars.
62. Le Kenya est sujet aux catastrophes naturelles répétées et reçoit une aide d'urgence du PAM depuis 1965. De 1965 à 1998, le PAM lui a fourni une aide alimentaire d'urgence dans le cadre de 20 opérations d'urgence, pour un coût total estimé à 147 millions de dollars. De mars 2000 à septembre 2002, le Kenya a connu la pire sécheresse de son histoire récente. Au cours de cette période, le PAM a secouru plus de 4 millions de victimes de la sécheresse, en envoyant environ 660 000 tonnes de produits alimentaires, pour un coût total de 304 millions de dollars.

Activités d'appui

63. Les activités d'appui ci-après sont prévues pour ce programme de pays:
- un appui technique au Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie et au département des services sociaux du Ministère de l'intérieur, du patrimoine et des sports, pour assurer la mise en œuvre efficace des activités du programme de pays, par le biais de la formation et d'autres formes de renforcement des capacités;
 - une assistance technique au Bureau du Président en matière de planification des secours et d'évaluation de la vulnérabilité;
 - le renforcement des systèmes de suivi-évaluation du PAM, du gouvernement et des ONG partenaires afin de garantir que les renseignements relatifs aux activités du programme de pays requis pour prendre les décisions de gestion soient disponibles.

Problèmes, hypothèses et risques

64. Les hypothèses importantes sont les suivantes:
- Le Gouvernement kényen continuera à fournir des fonds pour la supervision, le suivi et les rapports du programme de pays et assurera le transport des vivres, le suivi des activités et leur intégration dans les programmes des districts.
 - Le gouvernement créera et maintiendra, pour assurer la gestion et la supervision du programme de pays, un cadre institutionnel qui facilitera l'administration des activités et leur intégration dans les autres activités de développement.



- Le gouvernement et les donateurs mobiliseront les ressources de contrepartie et les articles non alimentaires pour compléter l'appui fourni par le PAM sous forme d'aide alimentaire.
- Le PAM trouvera le personnel adapté pour définir, concevoir et élaborer les activités de développement communautaire.

PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

65. Des examens préalables de chaque activité du programme de pays seront effectués pour en évaluer la faisabilité du point de vue technique, social, économique et logistique, pour assurer la cohérence entre les activités, leur durabilité et leur interconnexion et pour préparer les descriptifs de ces dernières. Une assistance technique sera recherchée auprès des institutions spécialisées des Nations Unies. Dans tous les examens préalables, on étudiera la capacité d'exécution et de suivi des organismes de contrepartie. Une attention particulière sera accordée aux questions intersectorielles que sont le VIH/SIDA et la problématique hommes-femmes. Les descriptifs d'activité seront examinés par les groupes thématiques compétents relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des plans d'opération détaillés seront préparés et négociés avec le Gouvernement kényen, les institutions partenaires des Nations Unies, les ONG et les autres partenaires pour définir les attributions de chacun et mettre en place la collaboration à tous les niveaux. Ces plans seront signés par le PAM et les organismes d'exécution.

Exécution du programme

⇒ *Effectifs du bureau de pays*

66. Les trois activités du programme de pays privilégient la participation accrue des communautés locales à la préparation et à la mise en œuvre du projet. Les activités VCA, en particulier, nécessitent un travail substantiel du personnel du PAM en matière de mobilisation et de formation des communautés, de définition des microprojets ainsi que de suivi-évaluation. Le bureau de pays recourra aux services de volontaires et d'administrateurs auxiliaires des Nations Unies. Pour assurer la mise en œuvre efficace du programme, il faudra dispenser une formation au personnel de contrepartie du gouvernement et des ONG en matière de suivi et d'évaluation fondés sur les résultats, d'approches liées aux moyens de subsistance durables, d'analyse par cadre logique, de problématique hommes-femmes, de méthodes participatives, ainsi que de procédures administratives et financières.

⇒ *Gestion du programme de pays national*

67. Après approbation du programme de pays, un accord de programme de pays pour 2004-2008 sera signé avec le gouvernement. Pour chaque activité fondamentale, le PAM signera avec le gouvernement un contrat d'opération qui définira très précisément les obligations de chaque partie exécutive.

68. Le département des ressources extérieures du Ministère des finances et du plan sera chargé de la coordination au niveau national et présidera le comité consultatif du programme de pays. Ce dernier se réunira deux fois par an et aura pour tâche d'assurer la supervision générale du programme de pays et des autres programmes de développement



national s'y rapportant. Le comité de pilotage de chaque activité, présidé par le ministère chargé de l'exécution, sera chargé de coordonner et d'administrer l'exécution de l'activité.

⇒ **Faciliter la participation des bénéficiaires**

69. Toutes les activités du programme seront planifiées et exécutées en prévoyant une forte participation des communautés. Les activités d'alimentation scolaire nécessiteront beaucoup d'engagement et de volonté des communautés pour assurer la cogestion des activités créatrices de revenus dans les écoles. Les groupes de pilotage des districts, les conseils de district chargés de la lutte contre le SIDA, les comités de district chargés de la dimension sociale du développement et les responsables de l'éducation dans les districts participeront à la coordination des activités dans leur district. Sur le terrain, les échelons locaux de ces structures, y compris les organisations communautaires, les associations de parents d'élèves, les comités de gestion des écoles ainsi que des groupements de femmes et de jeunes, participeront à la planification, à la conception et à l'exécution des activités. La participation des communautés, en particulier des femmes, sera cruciale aux stades de la sélection des bénéficiaires et de la définition des priorités des activités des plans de travail ainsi que de la préparation des plans d'action communautaires.

⇒ **Apports complémentaires du gouvernement et des autres partenaires**

70. Pour chaque activité du programme de pays, le gouvernement apportera sa contribution sous forme de transport des produits alimentaires, de salaires du personnel, de coûts opérationnels et d'articles non alimentaires. La disponibilité des enseignants, des salles de classe, de l'eau et des équipements d'assainissement seront une condition nécessaire au développement de l'appui du PAM à l'éducation de base.

⇒ **Achat des produits alimentaires et logistique**

71. Le PAM adoptera une stratégie souple de passation des marchés, achetant des céréales localement lorsque des excédents seront disponibles et recourant à l'importation en temps de sécheresse et de pénurie. Les produits non disponibles localement ou dont les prix locaux ne sont pas compétitifs seront achetés à l'extérieur du pays, conformément aux directives et procédures du PAM en matière de passation des marchés. Par le biais des ministères d'exécution, le gouvernement continuera d'accorder toutes les exemptions et dérogations fiscales nécessaires pour garantir le dédouanement rapide des produits et leur transport vers les districts. Le gouvernement sera chargé de transporter les vivres jusqu'aux points de livraison avancés et d'en assurer la distribution. Il financera 50 pour cent des coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) des trois activités, le solde étant financé par le PAM.

⇒ **Préparation des plans de travail et budgets annuels**

72. L'administration chargée de l'exécution, en consultation avec le bureau du PAM au Kenya, préparera des plans de travail annuels en se fondant sur les chiffres indicatifs sur la disponibilité des ressources, les plans d'action communautaires énonçant les priorités émanant des districts ciblés et les résultats opérationnels du programme de pays. S'il s'avérait nécessaire de réaffecter des ressources entre activités, le comité consultatif du programme de pays tranchera en prenant en compte les renseignements issus de l'ACV et les rapports sur l'acheminement des produits.



Durabilité et stratégie de retrait

73. La pérennité des activités du programme de pays sera facilitée par la participation des communautés au choix des activités et à leur exécution. En renforçant les capacités des communautés, et en particulier des femmes, on garantira que les bénéficiaires assument la responsabilité de la gestion et de l'entretien des actifs créés grâce à l'aide alimentaire et qu'ils possèdent les compétences et les moyens nécessaires pour conserver ces actifs. La participation active des communautés aux programmes relatifs à l'éducation et à la nutrition qui bénéficient de l'aide du PAM et le fait que ces dernières comprendront ainsi mieux les problèmes nutritionnels essentiels et le rôle de l'éducation favoriseront la durabilité des interventions.
74. Les bilans de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire effectués par l'unité ACV du PAM et par le réseau du système d'alerte précoce en cas de famine de l'Agence des États-Unis pour le développement international ainsi que l'analyse de la pauvreté réalisée par le gouvernement serviront à réorienter l'aide du PAM dans le cadre de toutes les activités du programme de pays. Outre les indicateurs relatifs à l'éducation, l'appui fourni par les communautés aux activités d'alimentation scolaire et leur capacité d'assurer finalement la responsabilité en la matière, avec l'aide du PAM, seront des critères importants en ce qui concerne le ciblage des écoles bénéficiant de l'activité "Assistance à l'éducation de base".

RECOMMANDATION

75. Pour le programme de pays proposé pour le Kenya, qui couvre la période 2004–2008, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, selon une procédure d'approbation tacite, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 83 246 873 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base (voir l'annexe III).



ANNEXE I**RÉSUMÉ DU SSP KENYA (WFP/EB.3/2002/7/2)**

Le Kenya, qui se classe parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 280 dollars, est l'un des pays les plus pauvres au monde. Le pays a le potentiel requis pour atteindre l'autosuffisance sur le plan de la production vivrière mais l'insécurité alimentaire ne cesse de progresser, tant au niveau national qu'à l'échelle des ménages, comme le montrent la baisse de la production céréalière par habitant et l'augmentation des importations nettes annuelles de céréales. En dépit d'un accroissement global de sa contribution à l'économie nationale, l'agriculture reste particulièrement vulnérable en raison d'un accès limité aux principaux intrants, de la médiocrité de l'infrastructure dans les zones rurales, de l'insuffisance des marchés et de l'information commerciale ainsi que de la sécheresse. (Depuis 1965, le PAM a fourni des secours lors de la sécheresse dans le cadre de nombreuses opérations d'urgence.) La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent généralisées en milieu rural et, ces dernières années, ont l'une et l'autre progressé en milieu urbain.

Ce deuxième schéma de stratégie de pays (SSP) a été préparé dans le contexte du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, compte tenu des priorités stratégiques du Gouvernement kényen telles qu'énoncées dans le document stratégique de lutte contre la pauvreté ainsi que de la politique du PAM visant à favoriser le développement (décision 1999/EB.A/2). Il tire parti de l'expérience acquise au cours de l'exécution du programme de pays en cours et tient compte des recommandations faites lors de l'évaluation de ce dernier.

Les principaux buts stratégiques restent dans une large mesure ceux du programme de pays en cours —poursuivre l'appui à l'éducation de base (préscolaire et primaire) et aux initiatives conçues pour aider les communautés et les ménages à se préparer aux catastrophes et à en atténuer les effets (compte tenu du fait que le Kenya est sujet à la sécheresse), et s'occuper des orphelins et des personnes touchées par le VIH/SIDA d'une manière durable. Conformément à la politique du PAM visant à favoriser le développement, les ressources serviront à atteindre les objectifs ci-après:

- permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver;
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

Les activités futures viseront exclusivement les districts les plus pauvres des zones arides et semi-arides (ZASA), certains bidonvilles et d'autres zones d'insécurité alimentaire qui sont également touchées par des taux élevés de malnutrition et une forte prévalence du VIH/SIDA. Les ressources alimentaires du PAM, associées à des ressources non alimentaires, seront destinées à trois activités principales: aide à l'éducation de base; appui aux ménages touchés par le SIDA; et un fonds pour les activités de planification préalable aux catastrophes, qui englobera la poursuite de l'aide à la gestion des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets ainsi que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV).



POINTS SAILLANTS DE LA DISCUSSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP KENYA (WFP/EB.3/2002/15)

En appuyant le schéma de stratégie de pays de deuxième génération, le Conseil s'est félicité que le SSP ait été préparé dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en tenant compte des priorités stratégiques du Gouvernement kenyan telles qu'énoncées dans le document stratégique de lutte contre la pauvreté. L'on a insisté sur l'importance d'achever rapidement l'élaboration du programme de pays au Kenya pour éviter que le SSP ne devienne obsolète.

Plusieurs membres se sont réjouis de l'accent mis sur les activités d'atténuation et de planification préalable des effets des catastrophes, et notamment du soutien accru prévu aux activités de conservation des sols et de gestion des eaux. Tout en constatant la nette amélioration de la situation de la sécurité alimentaire au Kenya, plusieurs membres ont recommandé que ce fait soit davantage mis en lumière dans le document. Un membre a préconisé que le PAM étudie la possibilité de se servir des banques céréalères communautaires du pays. Ces banques avaient donné des résultats probants ailleurs et reposaient sur un système dans lequel le donateur fournissait des céréales que la communauté lui remboursait après la récolte ou lorsque cela était possible. Après avoir noté la nouvelle approche plus thématique que le PAM suivait pour les activités de développement, par exemple avec le VIH/SIDA et l'alimentation scolaire, il a été observé que cette approche thématique n'était pas convenablement mise en relief dans le document. Plusieurs membres se sont également interrogés sur la viabilité à long terme de la composante alimentation scolaire et se sont demandés s'il existait une stratégie de retrait.

Le Secrétariat a répondu que les interventions du PAM en rapport avec le VIH/SIDA seraient ciblées sur les ménages pauvres des zones rurales et urbaines où la prévalence était la plus élevée et auraient pour objectif de renforcer la capacité des ménages et des communautés à s'occuper des orphelins. Par ailleurs, le Secrétariat a expliqué qu'au cours des dernières décennies, les taux de croissance du Kenya accusaient une baisse constante, et qu'il était difficile, dans un tel contexte, de formuler une stratégie de retrait pour l'alimentation scolaire. L'expérience montrait que dans certaines zones semi-arides où le PAM avait progressivement retiré son appui aux activités d'alimentation scolaire, le taux de fréquentation scolaire avait chuté de jusqu'à 20 pour cent.



PROGRAMME DE PAYS—KENYA 10264.0 (2004–2008)—CADRE LOGIQUE		
But au niveau national	Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
Aider le gouvernement à atteindre son but, à savoir réduire le nombre de pauvres dans la population totale du Kenya, et réaliser l'éducation pour tous par le biais de sa stratégie de lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminution du nombre de pauvres dans la population totale de 30 pour cent d'ici à 2010 ➤ Éducation primaire universelle mise en oeuvre d'ici à 2005 et éducation pour tous d'ici à 2015 ➤ Prévention et gestion améliorées du VIH/SIDA et du paludisme 	Aucune catastrophe naturelle majeure ne survient pour perturber les activités prévues et détourner les ressources Les politiques de l'État sont porteuses
But du programme de pays	Indicateurs d'impact	Hypothèses et risques
Aider les ménages et les communautés pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire (en particulier ceux dirigés par une femme et/ou d'autres groupes vulnérables) des ZASA et des autres régions où sévit l'insécurité alimentaire à faire face aux pénuries saisonnières et à améliorer leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance futurs, ainsi que leurs conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux net de scolarisation dans le primaire, ventilé par sexe ➤ Réduction en pourcentage du taux d'abandon de la scolarité ventilée par sexe ➤ Baisse, en pourcentage, du nombre de ménages pauvres dans les ZASA qui ont besoin d'une aide alimentaire à titre de secours 	Le gouvernement adopte des politiques favorables en matière de sécurité alimentaire, d'éducation et de VIH/SIDA Le gouvernement et les donateurs trouvent les ressources et les articles non alimentaires correspondants pour compléter l'aide alimentaire du PAM
Finalité du programme de pays (global, pour les trois activités fondamentales)	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
1. Contribuer à la concrétisation du droit de tous les enfants, en particulier des filles, à l'éducation et à la connaissance en améliorant la capacité d'apprentissage dans les écoles maternelles et primaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de 5 pour cent des taux d'achèvement des études pour tous les élèves, en particulier les filles et les enfants des bidonvilles ➤ Maintien à l'école (registre de présence) pour les filles et les garçons 	Le gouvernement est déterminé à réaliser l'éducation primaire universelle et l'éducation pour tous
2. Améliorer la sécurité alimentaire des ménages touchés par le VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de 5 pour cent du nombre de familles d'accueil adoptant des orphelins du VIH/SIDA et s'occupant d'eux 	Les structures communautaires sont en place pour superviser la prise en charge des orphelins

ANNEXE II



PROGRAMME DE PAYS—KENYA 10264.0 (2004–2008)—CADRE LOGIQUE		
	<p>➤ Augmentation de 5 pour cent du nombre de ménages utilisant les compétences acquises dans le domaine de la création de revenus et des moyens de subsistance pour améliorer leur sécurité alimentaire</p> <p>➤ Pourcentage des actifs entretenus et conservés qui favorisent la sécurité alimentaire au niveau des ménages</p>	<p>Les fonds sont disponibles pour produire et diffuser le matériel</p> <p>Présence et bonne volonté des organisations communautaires et des ONG partenaires dans tous les districts ciblés</p> <p>Résistance au matériel d'information, d'éducation et de communication par certains groupes d'intérêt</p> <p>Le gouvernement et les organismes partenaires fournissent des structures et des ressources pour appuyer les activités créatrices de revenus et la création d'actifs</p> <p>Les communautés ont la volonté d'utiliser les compétences acquises d'une manière durable pour assurer la sécurité alimentaire des ménages</p>
<p>3. Améliorer la sécurité alimentaire des communautés vulnérables des ZASA en renforçant leur capacité de planification préalable des catastrophes</p>	<p>➤ Proportion des ménages qui créent/entretiennent des actifs sans aide alimentaire</p> <p>➤ Augmentation, en pourcentage, du nombre de ménages qui font face de manière efficace à la sécheresse</p> <p>➤ Capacité accrue des institutions nationales à réagir rapidement et efficacement en cas de sécheresse et d'autres catastrophes naturelles</p>	<p>Le gouvernement a mis en place des politiques favorables et prouvé sa détermination</p>
	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
<p>1.1 Amélioration de la scolarisation, diminution de l'abandon de la scolarité et stabilisation de la fréquentation scolaire dans les écoles maternelles et primaires bénéficiant de l'aide</p>	<p>➤ Accroissement, en pourcentage, de la scolarisation</p> <p>➤ Réduction, en pourcentage, de l'abandon scolaire</p> <p>➤ Augmentation, en pourcentage, de la fréquentation scolaire des garçons et filles participants</p>	<p>Les causes des taux élevés d'abandon scolaire, et des faibles taux de poursuite des études, de scolarisation et de fréquentation de l'école, autres que l'insécurité alimentaire, sont connues</p>
<p>1.2 Participation renforcée des communautés/parents à l'éducation pour améliorer les équipements scolaires et démarrer des actions de développement pour assurer la pérennité du programme d'alimentation scolaire</p>	<p>➤ Type de travaux d'amélioration entrepris dans les écoles</p> <p>➤ Nombre d'actions lancées et opérationnelles</p>	<p>Le PAM est en mesure de surmonter les difficultés liées au manque d'effectifs pour faire face aux nouvelles activités de développement communautaire</p>
<p>1.3 Des interventions de santé publique sont incluses dans le programme d'alimentation scolaire</p>	<p>➤ Réduction en pourcentage de l'infestation vermineuse chez les enfants en âge scolaire</p>	<p>Le Ministère de la santé a la capacité de réaliser des études et les évaluations</p>



PROGRAMME DE PAYS—KENYA 10264.0 (2004–2008)—CADRE LOGIQUE		
1.4 Prise en charge des enfants mal nourris de moins de 5 ans par le biais d'un appui nutritionnel dans les centres d'éducation préscolaire soutenus par l'UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'enfants fréquentant les centres 	Les centres bénéficiant de l'appui de l'UNICEF sont implantés dans les écoles recevant l'aide du PAM, ou à proximité
Résultats de l'activité fondamentale 2		
2.1. Participation accrue des ménages vulnérables à la création d'actifs/aux activités liées à la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation, en pourcentage, du nombre de ménages vulnérables cultivant des terres en jachère ou inutilisées ➤ Augmentation, en pourcentage, du nombre de ménages vulnérables utilisant des techniques agricoles modernes pour améliorer leur rendement 	Hypothèses et risques Disponibilité des services techniques et des autres intrants agricoles pour stimuler la production agricole
2.2. Compétences améliorées/renforcées dans les communautés, en particulier pour les jeunes orphelins, pour pérenniser les moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de jeunes orphelins fréquentant les centres de formation professionnelle ➤ Nombre de personnes ayant suivi la formation qui trouvent un emploi/démarrent une petite entreprise 	Ressources complémentaires disponibles pour appuyer les enseignants et pour l'équipement des institutions de formation professionnelle Microfinancement et débouchés disponibles pour soutenir les microprojets
2.3. Rayon d'action accru des travailleurs sociaux volontaires/ agents de santé communautaire pour améliorer la sensibilisation au VIH/SIDA, l'éducation sanitaire et nutritionnelle et les soins à domicile pour les personnes vivant avec le SIDA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de participants visés par chaque catégorie de personnel de formation/sensibilisation ➤ Augmentation en pourcentage du nombre de participants desservis par les travailleurs sociaux volontaires/agents de santé communautaires ➤ Pourcentage de bénéficiaires adoptant de meilleures pratiques nutritionnelles 	Le nombre de volontaires est suffisant dans tous les sites ciblés
Résultats de l'activité fondamentale 3		
3.1 Des actifs physiques et sociaux durables sont créés à l'échelle communautaire compte tenu de la problématique hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et type d'actifs créés ➤ Amélioration des revenus pouvant être directement attribuable à la création d'actifs ➤ Augmentation en pourcentage de la participation des femmes à la prise de décisions au sein des comités chargés des secours ➤ Pourcentage de femmes dans les instances décisionnelles 	Hypothèses et risques Accélération de la succession des grands épisodes de sécheresse et autres catastrophes naturelles Les principales catastrophes ne dépassent pas la capacité de résistance des communautés Les communautés acquièrent les connaissances ou adaptent le savoir-faire local pour créer et conserver les actifs Les principaux acteurs sont soucieux de la problématique hommes-femmes et en tiennent compte pour la création d'actifs et la prise des décisions



PROGRAMME DE PAYS—KENYA 10264.0 (2004–2008)—CADRE LOGIQUE		
<p>3.2 Capacité renforcée du gouvernement et des partenaires pour faire face préventivement à la sécheresse et/ou aux autres catastrophes naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation en pourcentage du personnel de contrepartie qui acquiert des compétences en matière d'alerte précoce ainsi que de gestion et d'analyse des données se rapportant à la vulnérabilité ➤ Nombre de séminaires de formation organisés au niveau des districts et localement ➤ Type de structures/mécanismes institutionnels créés pour assurer un transfert continu et régulier des compétences 	<p>Le gouvernement et les partenaires ont la détermination d'assurer la formation et le transfert des compétences</p> <p>Les structures institutionnelles en place utilisent les compétences disponibles à tous les niveaux</p>



ANNEXE III

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROGRAMME DE PAYS POUR LE KENYA (2004–2008) ACTIVITÉS FONDAMENTALES

	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (tonnes)	209 987	24 492	21 531	256 010
Produits alimentaires (dollars)	42 769 260	5 397 810	3 930 177	52 097 247
Transport extérieur	10 197 253	1 111 669	990 657	12 299 579
TTEM (total)*	12 717 715	1 548 804	1 750 055	16 016 574
TTEM (coût par tonne)*	61	63	81	–
Autres COD	2 418 835	218 500	196 139	2 833 474
Total, coûts opérationnels directs	68 103 063	8 276 783	6 867 028	83 246 874
CAD**	3 900 425	486 850	397 165	4 784 440
CAI***	5 040 244	613 454	508 493	6 162 191
Coût total pour le PAM	77 043 732	9 377 087	7 772 686	94 193 505
Contribution du gouvernement	17 236 035	2 040 793	2 224 523	21 501 351

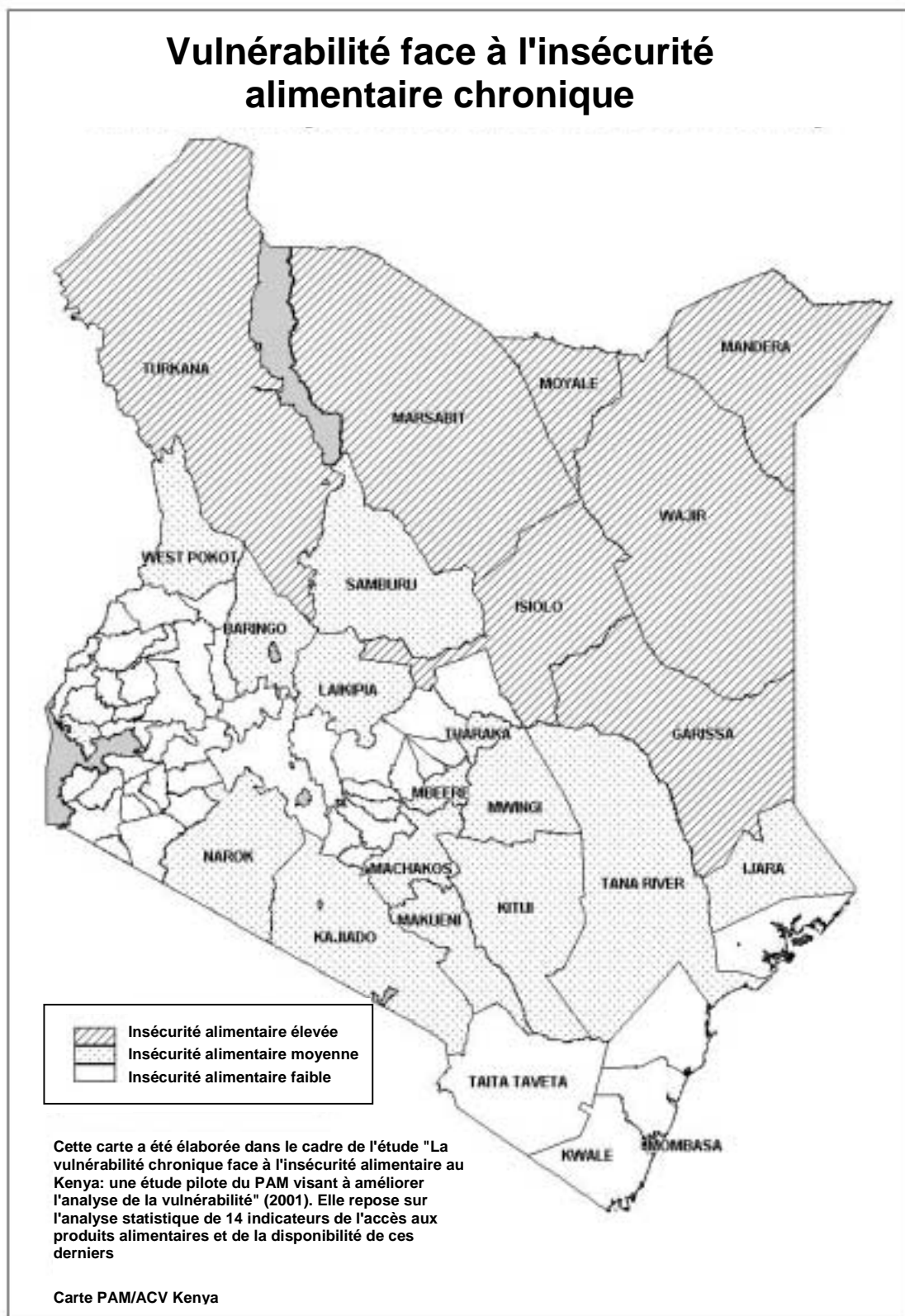
* Le coût TTEM et le coût par tonne représentent 50 pour cent des coûts TTEM que doit financer le PAM.

** Le montant des CAD est un chiffre indicatif présenté pour information au Conseil. Le montant annuel des CAD imputé à un programme de pays est examiné et révisé chaque année après évaluation des besoins au titre des CAD et des ressources disponibles.

*** Le taux des CAI peut être modifié par le Conseil d'administration durant la période d'exécution du programme de pays.



ANNEXE IV



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
COD	Coûts opérationnels directs
COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NACC	Conseil national de lutte contre le SIDA
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SSP	Schéma de stratégie de pays
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations pour l'enfance
VCA	Vivres pour la création d'actifs
VCT	Vivres-contre-travail
VPF	Vivres pour la formation
ZASA	Zones arides et semi-arides

